

PACTE IDRRIM 77

*PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES
INFRASTRUCTURES DE MOBILITE DU
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE*



JUIN 2026

PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Pacte IDRRIM Seine-et-Marnais

(Déclinaison territoriale du Pacte IDRRIM national)

Table des matières

PACTE D'ENGAGEMENT DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITE DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE	2
Pacte IDRRIM Seine-et-Marnais	2
Table des matières	2
PRÉAMBULE	3
ARTICLE 1 – OBJET DU PACTE	5
ARTICLE 2 – PÉRIMÈTRE D'APPLICATION	6
ARTICLE 3 – PRINCIPES FONDATEURS	6
ARTICLE 4 – AXES STRATÉGIQUES D'ENGAGEMENT	6
Axe 1 – Infrastructures durables et bas carbone	6
Axe 2 – Résilience climatique et espaces publics résilients	8
Axe 3 – Mobilités durables et intermodalité	9
Axe 4 – Infrastructures intelligentes et numériques	10
Axe 5 – Emploi, compétences et attractivité des métiers	10
Axe 6 – Sécurité, santé et conditions de travail	11
Axe 7 – Gouvernance, concertation et transparence	12
ARTICLE 5 – GOUVERNANCE DU PACTE	13
ARTICLE 6 – SUIVI ET ÉVALUATION	13
ARTICLE 7 – DURÉE ET ÉVOLUTION	14
ARTICLE 8 – ADHÉSION	14
SIGNATURES	15

PRÉAMBULE

Les infrastructures de transport occupent une place essentielle dans le fonctionnement économique et social de notre pays. Elles l'ont démontré de manière particulièrement marquante lors de la crise liée au Covid-19, en assurant la continuité des services rendus à la population ainsi que le maintien des échanges et de l'activité économique, notamment à travers l'organisation des chaînes logistiques. Garantir un niveau de service satisfaisant pour les transports et les déplacements constitue donc un enjeu majeur. Toutefois, si leur utilité économique et sociale ne fait aucun doute, leur conception et leur gestion doivent impérativement intégrer les exigences du développement durable.

En 2009, les acteurs du secteur des infrastructures de mobilité ont conclu une Convention d'Engagement Volontaire, déclinée dans 57 départements, autour d'un ensemble d'objectifs concrets en faveur du développement durable. Dix ans plus tard, au regard des résultats encourageants obtenus, les nouveaux défis auxquels notre société est confrontée nécessitent un renouvellement de cet engagement collectif. C'est dans cette perspective que s'inscrit le nouveau Pacte d'Engagement de l'IDRRIM.

En effet, la prise en compte des grandes transitions que traverse notre société amène à repenser les pratiques ainsi que la conduite des politiques publiques en matière d'aménagement et de gestion des infrastructures. Elle souligne également la nécessité d'une implication plus forte et plus qualitative de la société civile.

Ces évolutions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager conjointement dans la mise en œuvre d'un nouvel engagement collectif, fondé sur des objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'associer l'ensemble des territoires.

Ce pacte d'engagement de l'IDRRIM à l'horizon 2030, signé au niveau national le 20 janvier 2021, vise à porter une vision partagée de l'avenir des infrastructures de mobilité et à proposer des réponses concrètes et durables, adaptées aux gestionnaires, face aux enjeux liés aux transformations en cours dans notre société.

Il confirme également la conviction que ces réponses ne pourront émerger qu'à travers l'implication de l'ensemble des acteurs, appelés à coopérer de manière pérenne dans un cadre collectif et partenarial.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle central dans sa mise en œuvre, à la fois en application du principe « agir localement » et en tant que principaux gestionnaires des réseaux.

Dans une démarche visant à décliner ce pacte national à l'échelle des territoires et à assurer une mise en œuvre opérationnelle des indicateurs, les signataires du présent accord s'engagent à répondre aux enjeux de ces transitions en proposant des solutions concrètes, innovantes et conformes aux engagements définis au niveau national.

Ces orientations sont ainsi reprises dans le présent pacte d'engagement spécifique au territoire du **Département de Seine-et-Marne**. Par conséquent, les signataires de cette convention réaffirment leur adhésion aux principes énoncés dans le pacte national des acteurs des infrastructures de mobilité.

Ainsi, face aux transitions climatiques, environnementales, économiques, numériques et sociales, les infrastructures de mobilité constituent un levier majeur de transformation des territoires. Elles doivent aujourd'hui répondre à des exigences accrues de **sobriété carbone, de résilience, de performance, de sécurité, d'inclusivité et de qualité d'usage**.

Le présent **Pacte IDRRIM Seine-et-Marne** constitue la **déclinaison territoriale de ce cadre national**, adaptée aux spécificités du département de Seine-et-Marne, territoire à dominante rurale et périurbaine, doté du **plus vaste réseau routier départemental d'Île-de-France**, et caractérisé par une forte dynamique économique et industrielle portée notamment par la filière des Travaux Publics.

Ce pacte s'inscrit en cohérence avec :

- les politiques départementales de mobilité et d'aménagement,
- le Plan des mobilités d'Île-de-France,
- les actions des entreprises du Syndicat des travaux publics de Seine-et-Marne – **STP77**
- la démarche **Ensemble77**,
- la **Charte Espaces Publics Résilients de la démarche Ensemble77**, dans laquelle le Pacte IDRRIM est explicitement mentionné comme outil structurant.



ARTICLE 1 – OBJET DU PACTE

Dans leur champ de compétence, les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour adapter les engagements fixés dans le pacte national des acteurs des infrastructures de mobilité porté par l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) sur le territoire seine-et-marnais.

Les engagements nationaux sont rappelés ci-dessous

- Développer une infrastructure bas carbone ;
- Intégrer les infrastructures à leur environnement ;
- Adapter les infrastructures au changement climatique ;
- Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre ;
- Développer des infrastructures génératrices de données ;
- Faire des infrastructures de véritables espaces numériques ;
- Digitaliser les infrastructures et les métiers ;
- Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité ;
- Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens ;
- Rendre les infrastructures et les Chantiers plus sûrs.

La réalisation de ces engagements passe par les quatre voies suivantes

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence ;
- Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures ;
- Libérer l'innovation dans les infrastructures ;
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.

En Seine-et-Marne, le présent pacte a pour objet de :

- définir un **cadre d'engagement commun** pour les acteurs publics et privés des infrastructures de mobilité en Seine-et-Marne ;
- décliner localement les ambitions du Pacte IDRRIM national ;
- favoriser une **action collective, coordonnée et mesurable** en faveur d'infrastructures :
 - durables et bas carbone,
 - résilientes face aux aléas climatiques,
 - intelligentes et connectées,
 - au service de mobilités sûres, inclusives et performantes.

ARTICLE 2 – PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le Pacte IDRRIM Seine-et-Marne s'applique à l'ensemble :

- des **infrastructures de mobilité** (routes, ouvrages d'art, espaces publics, équipements associés),
- des **projets d'aménagement, d'entretien, d'exploitation et de modernisation**,
- des **politiques et pratiques professionnelles** portées par les signataires sur le territoire départemental.

ARTICLE 3 – PRINCIPES FONDATEURS

Les signataires s'engagent à respecter les principes suivants :

1. **Responsabilité environnementale**
Réduction de l'empreinte carbone, sobriété des ressources, protection des milieux naturels.
2. **Résilience territoriale**
Anticipation et adaptation aux effets du changement climatique.
3. **Innovation et performance**
Déploiement de solutions techniques, numériques et organisationnelles innovantes.
4. **Qualité d'usage et sécurité**
Amélioration continue du confort, de la sécurité et de l'accessibilité pour tous les usagers.
5. **Gouvernance partenariale**
Coopération étroite entre acteurs publics, entreprises, institutions et usagers.

ARTICLE 4 – AXES STRATÉGIQUES D'ENGAGEMENT

Axe 1 – Infrastructures durables et bas carbone

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, les infrastructures de mobilité doivent évoluer vers des modèles plus sobres et durables. La réduction de l'empreinte carbone, la préservation des ressources et l'intégration de critères environnementaux dans les projets constituent des priorités pour le territoire de Seine-et-Marne.

Les acteurs des Travaux Publics disposent de leviers concrets pour accompagner cette transition, notamment à travers l'innovation, le développement de l'économie circulaire et l'utilisation de matériaux recyclés ou à faible impact. Cette dynamique repose sur une mobilisation collective et une collaboration étroite entre les différents partenaires.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent à mettre en œuvre des actions mesurables et à suivre des indicateurs partagés, afin de promouvoir des chantiers plus responsables et de faire de la Seine-et-Marne un territoire exemplaire en matière d'infrastructures durables.

Les signataires s'engagent à :

- intégrer systématiquement des **critères environnementaux et carbone** dans les projets d'infrastructures ;
- favoriser l'utilisation de **matériaux recyclés, recyclables ou à faible impact carbone**;
- développer des démarches d'économie circulaire à l'échelle locale ;
- s'appuyer sur les compétences et innovations des entreprises de Travaux Publics du territoire.

Déclinaison territoriale

Indicateur national décliné	Mode de mesure	Objectif
Taux de réseau connu et diagnostiqué	IQRD annuelle	100 % du réseau départemental avec auscultation régulière
Outils de gestion patrimoniale	SIG routier départemental + bases trafic et accidents	Suivi annuel
Suivi de l'état des ouvrages	Programme d'inspection des OA et ouvrages hydrauliques (1200 OA sur le territoire)	Suivi annuel

Indicateurs « Chantier bas carbone »

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Taux de matériaux recyclés	% masse / chantier	≥ 40 % en 2030 ; ≥ 50 % en 2050
Taux de matériaux réemployés localement	% < 50 km	+5 % / an
Émissions CO ₂ par chantier	kgCO ₂ / € ou km	-30 % d'ici 2030
Utilisation à température abaissée (t<150°)	% volumes	≥ 70 % en 2030
Outils carbone – Démarche SOE/SEVE TP...	Nombres annuels	100 % marchés structurants en 2030
Nombre de fiches récapitulatives remplies	Nombres annuels	> 75% en 2030
Proportions de matériaux recyclés AE	Nombres annuels	> 70% en 2030
Recyclage en place	Nombres annuels	Hausse du volume m2 réalisé chaque année

Relations avec les donneurs d'ordre

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Variantes environnementales	Suivi annuel	% marchés

Axe 2 – Résilience climatique et espaces publics résilients

Face à l'intensification des aléas climatiques, les infrastructures et espaces publics doivent évoluer pour mieux résister aux effets du changement climatique. Les épisodes de chaleur, les périodes de sécheresse, les inondations ou encore les phénomènes de retrait-gonflement des sols imposent d'adapter durablement les pratiques d'aménagement sur le territoire de Seine-et-Marne.

Dans ce contexte, la conception d'espaces publics plus résilients repose sur des solutions concrètes telles que la gestion intégrée des eaux pluviales, la désimperméabilisation des sols, la végétalisation ou encore le recours à des matériaux adaptés. Elle s'appuie également sur le développement de filières locales, notamment à travers les plateformes de recyclage, permettant de limiter les transports, de valoriser les ressources du territoire et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les signataires du pacte s'engagent ainsi à intégrer pleinement ces enjeux dans leurs projets, en s'appuyant sur des référentiels communs et des indicateurs de suivi. La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue un objectif transversal majeur, contribuant à renforcer la résilience du territoire et à promouvoir des aménagements durables, adaptés aux défis climatiques actuels et à venir.

Les signataires s'engagent à :

- intégrer les principes de la **Charte Espaces Publics Résilients – Ensemble**⁷⁷ dans les projets (Réduction des GES, utilisation des plateformes locales pour la territorialisation...);
- adapter les infrastructures aux risques climatiques (chaleur, sécheresse, inondations, retrait-gonflement des sols) ;
- renforcer la gestion des eaux pluviales, la végétalisation et l'insertion paysagère.

Déclinaison territoriale

Indicateur national décliné	Mode de mesure	Objectif
Réduction des émissions de GES	Données annuelles	-30 % de CO ₂ par km d'ici 2030

Territorialisation & filière locale

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Plateformes locales recyclage	Nombre	Identification fiable des plateformes locales
Plateformes locales recyclage	Volume de recyclage	Progression annuelle

Indicateurs d'adaptation et de renforcement

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Désimperméabilisation	Surface annuelle	Progression annuelle
Matériaux résistants chaleur	Nombre de projets	Progression annuelle
Ilots de chaleur pris en compte	Nombre de projets urbains	Progression annuelle
Bassins	Nombre	Progression annuelle
Barème de l'arbre	Nombre d'arbres plantés	Progression annuelle

Axe 3 – Mobilités durables et intermodalité

Le développement de mobilités plus durables constitue un enjeu clé pour réduire l'empreinte environnementale des déplacements et améliorer la qualité de vie sur le territoire. Il repose sur une meilleure articulation entre les différents modes de transport et sur le renforcement des alternatives à la voiture individuelle.

Dans cette perspective, les signataires s'engagent à favoriser l'intermodalité et à accompagner le développement des mobilités actives, du covoiturage et des transports collectifs. L'objectif est de contribuer au report modal et de construire un système de mobilité plus équilibré, accessible et durable en Seine-et-Marne.

Les signataires s'engagent à :

- favoriser la complémentarité entre routes, transports collectifs et mobilités actives ;
- intégrer les infrastructures cyclables, piétonnes et les dispositifs de covoiturage ;
- contribuer aux objectifs régionaux et départementaux de report modal.

Mobilités active

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Part modale vélo / Réseau cyclable (plan du vélo du Département)	Seuil minima de projets routiers/mobilité	Progression annuelle

Stationnement Co-voiturage

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Stations développées	Nombre annuel	Progression annuelle
Trajets en covoiturage effectués sur le Département	Données annuelles	Progression annuelle

Axe 4 – Infrastructures intelligentes et numériques

La transformation numérique constitue un levier majeur pour améliorer la gestion, la performance et la durabilité des infrastructures. Le développement d'outils innovants permet d'optimiser le suivi des réseaux, d'anticiper les besoins de maintenance et de mieux maîtriser les interventions.

Dans ce cadre, les signataires s'engagent à renforcer la numérisation des pratiques, à améliorer l'information des usagers et à favoriser le partage des données. Ces évolutions contribuent à une gestion plus efficace des infrastructures, à la réduction des nuisances de chantier et à une meilleure qualité de service.

Les signataires s'engagent à :

- développer la **numérisation des infrastructures** (suivi de l'état du réseau, maintenance prédictive) ;
- améliorer l'information des usagers et la gestion du trafic ;
- partager les données dans une logique de performance collective.

Organisation de chantier & nuisances

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Chantiers à nuisances réduites	Nombre de trajets des Poids Lourds + évolution du parc automobile	Progression annuelle
Réduction des délais	% vs référence	-10 à -15 % en 2030
Circulation maintenue	% chantiers en suivi annuel	Progression annuelle

Innovation & numérique

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Numérisation des dossiers	Quantité	Progression annuelle
Photogrammétrie – cartographie SIG	Données annuelles	Progression annuelle
Diagnostic des routes (drones ou autres techniques)	Déploiement et utilisation	Progression annuelle

Axe 5 – Emploi, compétences et attractivité des métiers

Les transitions en cours font évoluer les métiers des Travaux Publics et nécessitent le développement de nouvelles compétences. L'attractivité du secteur, la transmission des savoir-faire et l'insertion professionnelle constituent des enjeux essentiels pour accompagner ces mutations.

La volonté est de valoriser les métiers, à soutenir la formation et l'apprentissage, et à favoriser des parcours professionnels durables et inclusifs. L'objectif est d'anticiper les besoins en compétences et de renforcer l'ancrage local de l'emploi sur le territoire de Seine-et-Marne.

Les signataires s'engagent à :

- valoriser les **métiers des Travaux Publics** et les savoir-faire locaux ;
- soutenir la formation, l'apprentissage et l'insertion professionnelle ;
- promouvoir des conditions de travail sûres et attractives ;
- anticiper les besoins en compétences liés aux transitions.

Compétences, emploi & attractivité

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Heures de formation	heure / salarié / an	≥ 35 h en 2030
Part des apprentis	% effectif	Progression annuelle
Accueil de stagiaires	Nombre / an	Progression annuelle
Formation transition écologique	% salariés	≥ 60 % en 2030
Accueil de personnes en insertion	% entreprises	≥ 60 % en 2030

Axe 6 – Sécurité, santé et conditions de travail

La sécurité des usagers et des professionnels constitue une priorité fondamentale dans la conception, la réalisation et l'exploitation des infrastructures. La prévention des risques et l'amélioration des conditions de travail sont essentielles pour garantir des chantiers sûrs et maîtrisés.

Cette démarche vise à réduire les accidents, à protéger les intervenants et à assurer la sécurité de tous les usagers.

Les signataires s'engagent à :

- renforcer la prévention des risques professionnels ;
- améliorer la sécurité des chantiers et des usagers ;
- diffuser les bonnes pratiques portées par la FRTP-IDF, le STP77, la démarche Ensemble77 et leurs partenaires.

Indicateurs sécurité des usagers

Déclinaison territoriale

Indicateur national décliné	Mode de mesure	Objectif
Sécurité des déplacements/objectifs départementaux de baisse de l'accidentologie	Nombres d'aménagements sur les lieux accidentogènes et /ou nombres d'études sur les causes d'accidents	Progression annuelle

Sécurité & conditions de travail

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Plans sécurité renforcés	% chantiers	100 % en 2030
Engins à assistance sécurité	% parc	≥ 30 % en 2030
Nombre de formation sécurité	Nombre annuel	≥ 2

Axe 7 – Gouvernance, concertation et transparence

La réussite des projets d'infrastructures repose sur une gouvernance partagée et une coopération étroite entre l'ensemble des acteurs du territoire. La concertation en amont et la transparence des démarches sont essentielles pour garantir l'acceptabilité et la pertinence des projets.

Les signataires s'engagent à :

- associer les collectivités, les entreprises, les partenaires institutionnels et les citoyens ;
- favoriser la concertation en amont des projets ;
- partager les résultats et retours d'expérience.

Déclinaison territoriale

Indicateur	Mode de mesure	Objectif
Réunion des partenaires acteurs publics / privés : STP77, Département, entreprises de la filière travaux publics, EPCI, communes, collectivités, Ensemble77	Nombre annuel	Au moins une réunion par an

ARTICLE 5 – GOUVERNANCE DU PACTE

Il est créé un **Comité de pilotage du Pacte IDRRIM Seine-et-Marne**, associant notamment :

- le Département de Seine-et-Marne,
- le Syndicat des Travaux Publics de Seine-et-Marne (STP77),
- les représentants des entreprises de Travaux Publics,

Avec la possibilité d'y associer :

- les collectivités territoriales volontaires,
- les partenaires techniques et institutionnels (dont le Cerema),
- les acteurs de la démarche Ensemble77.

Ce comité :

- définit la feuille de route opérationnelle,
- suit la mise en œuvre des engagements,
- valide les indicateurs et les bilans.

ARTICLE 6 – SUIVI ET ÉVALUATION

Les signataires conviennent de :

- définir des **indicateurs de suivi territorialisés** (*carbone, résilience, mobilité, emploi, sécurité*);
- produire un **bilan annuel partagé** ;
- contribuer aux travaux de suivi du Pacte IDRRIM national – dans la mesure de leurs moyens
- participer aux actions locales de promotions des objectifs du pacte

Dans le but de diffuser et de promouvoir les objectifs énoncés précédemment, les signataires du présent pacte s'engagent à conduire des actions d'information et de communication à destination d'autres acteurs locaux des infrastructures et du public.

Les engagements pris par les signataires et les objectifs fixés s'entendent globalement et ne sont pas applicables à chaque marché pris individuellement, seules les clauses figurant dans chaque appel d'offre ayant une valeur contractuelle.

ARTICLE 7 – DURÉE ET ÉVOLUTION

Le présent pacte est conclu pour une durée courant jusqu'à **2030**.

Il pourra :

- être complété par des avenants,
- intégrer de nouveaux signataires,
- évoluer en fonction des politiques publiques et des retours d'expérience.

ARTICLE 8 – ADHÉSION

L'adhésion au Pacte IDRRIM Seine-et-Marne est volontaire.

Chaque signataire s'engage à :

- mettre en œuvre les principes du pacte dans le champ de ses compétences ;
- contribuer à la dynamique collective.

Les signataires souhaitant s'en désengager sont tenus d'en informer les autres signataires par lettre recommandée, au minimum 1 mois avant la réunion annuelle du Comité de Pilotage.



SIGNATURES

Fait à CHESSY, le 18 juin 2026

Pour le **Département de Seine-et-Marne**

M. Jean-François PARIGI

P/p

Pour le **Syndicat des Travaux Publics de Seine-et-Marne (STP77)**

M. Pascal PIAN

Pour la **Fédération des Travaux Publics Ile-de-France (F RTP-IDF)**

M. José RAMOS

Pour l'**IDRRIM**

M. Claude RIBOULET

P.O. J. WEID

PACTE IDRRIM 77



01.64.14.77.77

<https://seine-et-marne.fr/fr>

12 rue des Saints-Pères, Hôtel du Département
77000 Melun



01 64 87 66 04

<https://www.stp77.fr/>

56 rue Eugène Delaroue
77190 Dammarie-les-Lys

SYNDICAT DES TRAVAUX PUBLICS
DE SEINE-ET-MARNE



<https://www.idrrim.com/>

9 rue de Berri
75008 PARIS



ÎLE-DE-FRANCE

01 47 66 01 23

<https://frtpidf.fntp.fr/>

9 rue de Berri
75008 PARIS